

CD/PV.112
5 mars 1981
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT DOUZIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 5 mars 1981, à 10 h 30.

Président : M. G. HERDER (République démocratique allemande)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. M. DJABALLAH M. A. BENYAMINA
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. G. PFEIFFER H. N. KLINGER M. H. MÜLLER M. W. RÖHR
<u>Argentine</u> :	M. F. JIMENEZ DAVILA Mlle N. FREYRE PENABAD
<u>Australie</u> :	M. R. STEELE M. T. FINDLAY
<u>Belgique</u> :	M. A. ONKELINX M. J.-M. NOIRPALISSE
<u>Birmanie</u> :	U SAW HLAING U THAN HTUN
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. P. VOUTOV M. R. DEYANOV M. K. PRAMOV
<u>Canada</u> :	M. G. SKINNER M. C. VACHON
<u>Chine</u> :	M. YU Peiwen M. YU Mengjia M. SA Benwang
<u>Cuba</u> :	Mme V. BOROWDOSKY JACKIEWICH
<u>Egypte</u> :	M. I.A. HASSAN M. M.N. FAHMY
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. C.C. FLOWERREE M. L. FLEISCHER M. F. De SIMONE Mme K. CRITTENBERGER M. J.A. MISKEL M. H. WILSON
<u>Ethiopie</u> :	M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. F. de la GORCE M. M. COUTHURES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Hongrie</u> :	M. I. KOMIVES M. C. GYORFFY M. A. LAKATOS
<u>Inde</u> :	M. S. SARAN
<u>Indonésie</u> :	M. E. SOEPRAPTO M. HARYOMATARAM M. F. QASIM M. KARYONO
<u>Iran</u> :	M. M. DABIRI
<u>Italie</u> :	M. V.C. di MONTEZEMOLO M. B. CABRAS M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. M. TAKAHASHI M. R. ISHII M. K. SHIMADA
<u>Kenya</u> :	M. S. SHITEMI M. G. MUNIU
<u>Maroc</u> :	M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES M. A. CACERES
<u>Mongolie</u> :	M. S.H. LKHASHID M. S.O. BOLD M. L. BAYART
<u>Nigéria</u> :	M. O. ADENIJI M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u> :	M. T. ALTAF
<u>Pays-Bas</u> :	M. R.H. FEIN M. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u> :	M. F. VALDIVIESO M. A. THORBERRY
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. J. CIALOWICZ M. T. STROJWAS M. K. TOMASZEWSKI
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE M. M. KAULFUSS M. P. BUNTIG

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Roumanie</u> :	M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D.M. SUMMERHAYES M. J.I. LINK
<u>Sri Lanka</u> :	M. H.M.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	M. C. LIDGARD M. S. STROMBACK M. J. LUNDIN M. B. EKHOLM
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. RUZEK M. P. LUKES M. E. ZAPOTOCKY
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. L.S. MOCHKOV M. S.N. RIOUKHINE
<u>Venezuela</u> :	M. A.R. TAYLHARDAT M. O.A. AGUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. VRHUNEC M. B. BRANKOVIC
<u>Zaïre</u> :	M. LONGO B. NDAGA
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :	M. V. BERASATEGUI

REPRESENTANTS D'ETATS NON MEMBRES

<u>Espagne</u> :	M. de LAIGLESIA
------------------	-----------------

M. SUJKA (Pologne) (traduit de l'anglais) : Camarade Président, le Comité du désarmement aborde maintenant une phase décisive de ses activités de la session de printemps. Tout en vous souhaitant tout le succès possible en cette importante occasion, camarade Président, je tiens à exprimer la conviction que, grâce à votre habileté politique et à votre expérience diplomatique, nous ne manquerons pas de réaliser de nouveaux progrès dans nos travaux, en nous fondant sur les résultats obtenus en février sous la présidence de M. l'Ambassadeur de la Gorce, que je me fais de nouveau un plaisir de complimenter.

Ma délégation voudrait consacrer l'intervention d'aujourd'hui au Programme global de désarmement, c'est-à-dire au thème qui, selon notre programme de travail, doit être discuté du 5 au 13 mars.

L'étude attentive des intéressantes discussions qui se sont déroulées jusqu'ici en plénière m'a amené à la conclusion qu'elles devraient être fondées sur une base un peu plus large. Ceci parce que le Comité du désarmement, en tant qu'organe de négociations concrètes, ne peut faire abstraction de certaines considérations de nature théorique, ou même philosophique. Dans un tel contexte, il est compréhensible que notre approche aux objectifs spécifiques du désarmement ne puisse pas être dissociée de nos conceptions du monde, de certaines combinaisons d'options philosophiques propres à chacun de nous, et qui diffèrent bien entendu, et parfois assez largement. Cette combinaison comprend non seulement les différentes conceptions du monde, représentées par les diverses délégations, mais aussi tous les antécédents historiques propres à chacun des pays représentés ici. Cependant, ce qu'il faut souligner, c'est que la tâche qui nous incombe, dans les circonstances actuelles, est de trouver les moyens d'identifier ce qu'il y a de commun dans l'approche des diverses délégations qui siègent autour de cette table. A partir de cette connaissance, il nous reviendra de rechercher des solutions communes acceptables, en définitive, pour chacun de nous. Cette réflexion m'a été inspirée par la polémique qui s'est poursuivie le mois dernier entre les distingués représentants de l'Inde et du Royaume-Uni. Elle a été encore renforcée par les idées exprimées avant hier par M. l'Ambassadeur García Robles, du Mexique, dans son intéressante intervention.

Nous devons bien comprendre que cette polémique ne concernait pas seulement ces deux délégations. C'était, en fait, un échange de vues sur des concepts dont les deux délégations susmentionnées n'ont nullement l'exclusivité. C'est pourquoi je voudrais aussi ajouter mon mot à ce qui a été dit.

De fait, nous devrions utiliser les séances plénières, entre autres choses, pour élucider les uns aux autres les prémisses générales de notre approche aux détails du processus de négociation en cours au Comité du désarmement.

Au cours de son intervention du 26 février, le chef de la délégation britannique, M. l'Ambassadeur Summerhayes, dans sa polémique avec le représentant de l'Inde, M. l'Ambassadeur Venkateswaran, a présenté une interprétation sur le concept de la "stratégie de dissuasion", se rapportant si je comprends bien à la politique de son propre pays. Pour faire mieux ressortir ses considérations générales et théoriques, il les a illustrées par un exemple concret : "Si je crains que l'on ne pénètre par effraction dans ma maison, j'installe un système d'alarme contre les voleurs, je me procure un chien de garde et j'en donne avis par un écriteau posé sur le portail d'entrée. Je ne désire pas blesser un intrus éventuel; mais j'espère que, grâce à ces précautions, il réfléchira et me laissera tranquille. Autrement dit, j'essaie de le dissuader."

(M. Sujka, Pologne)

La stratégie de dissuasion a une longue histoire. Pour éviter de longues citations, je me contenterai de citer deux phrases du rapport du Secrétaire général contenant l'Etude d'ensemble sur les armes nucléaires (A/35/392) : "Mais, depuis l'apparition des armements nucléaires, le concept de dissuasion s'est profondément modifié". Et aussi "Mais ce qu'on dénomme défense à l'âge nucléaire a essentiellement pour clef la capacité offensive, les capacités défensives au sens propre du terme étant très limitées" (paragrapes 285 et 287, respectivement, pages 107 et 108 du rapport).

Dans ce contexte, l'exemple offert par l'Ambassadeur Summerhayes soulève nombre de questions. Je me contenterai, pour le moment, d'en poser deux : N'est-ce pas précisément ce type de stratégie de dissuasion qui a provoqué le quintuplement des dépenses militaires depuis la Seconde guerre mondiale ? Par ailleurs, se sent-on plus en sécurité avec cinq chiens de garde qu'avec un seul ?

Les solutions proposées par M. l'Ambassadeur Summerhayes, qui sont loin d'être nouvelles, sont responsables de la situation à laquelle pensait le Président Leonid I. Brejnev lorsqu'il a dit, au 26ème Congrès du parti communiste de l'Union soviétique : "Il s'est créé une sorte de cercle vicieux : les mesures prises par une des parties provoquent des contre-mesures chez l'autre ...".

Voici ma deuxième question : ce cercle vicieux, n'a-t-il pas pour conséquence que l'on recherche l'équilibre de la puissance dans l'équilibre de la terreur ? "Comment faire pour rompre ce cercle ?", demande le Président Brejnev. Après avoir suggéré un grand nombre de mesures spécifiques, qui, soit dit au passage, ont été reflétées dans une intervention récente faite au Comité par l'Ambassadeur de l'Union soviétique, M. Issraelyan, le Président Leonid I. Brejnev a déclaré : "Mais il faut pour cela une approche à longue portée, une volonté politique, du courage ...". Cela signifie que l'équilibre de la sécurité doit être fondé sur la parité des forces, mais non sur l'équilibre de la terreur, et doit être fondé seulement sur l'équilibre de la raison et du courage. C'est de cette prémisse philosophique que découlent les nombreuses propositions de désarmement que l'Union soviétique, la Pologne et les autres pays socialistes ont formulées dans les années qui ont suivi la guerre. A ce propos, je voudrais poser une autre question : Au lieu d'installer - sous l'empire de la peur - des "systèmes d'alarme" toujours nouveaux et de se procurer toujours davantage de "chiens de gardes" ne serait-il pas préférable d'examiner les propositions et de tenter de parvenir à un accord sur la diminution du nombre de ces mesures de dissuasion, puisqu'elles sont aujourd'hui plus que suffisantes pour faire sauter non seulement la maison si bien gardée, mais aussi notre maison commune, c'est-à-dire notre planète.

Comment le renforcement constant du "système d'alarme contre les voleurs" - pour utiliser cette expression imagée bien que d'une exactitude douteuse - peut-il être concilié avec le refus obstiné de la main tendue de celui que l'on qualifie a priori d'"intrus éventuel" ? Et si celui qui vient la main tendue n'était pas l'"intrus éventuel" ? Après avoir tendu la main tant de fois, c'est-à-dire présenté tant d'initiatives de désarmement, nous ne demandons pas des pourparlers, nous les réclamons - non pas dans un esprit de frayer, mais dans un esprit de courage et de confiance, dans la ferme conviction que le moment doit venir où ces initiatives ne seront plus considérées ni comme insuffisamment élaborées pour être négociées ni comme de simples artifices de propagande, mais comme des offres sérieuses inspirées par l'espoir de garantir à tous les foyers une sécurité globale.

Ce programme devrait être élaboré et présenté l'an prochain à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

(M. Sujka, Pologne)

Il devrait énoncer des mesures spécifiques pour lutter contre la philosophie de la crainte et de la méfiance entre les nations. En même temps, il devrait propager la détermination de réaliser des compromis et de comprendre les autres, et faire ressortir les avantages évidents qui résultent d'un abaissement progressif du niveau des armements, autrement dit, créer l'infrastructure psychologique indispensable du processus du désarmement, exalter la recherche de solutions communes et empêcher que les nations s'enferment dans des casemates toujours plus profondes, avec des hordes toujours plus nombreuses de "chiens de garde".

J'aimerais maintenant poser quelques questions spécifiques concernant le problème qui nous intéresse : comment concevons-nous le Programme global de désarmement ? Sous quelle forme devrait-il ou ne devrait-il pas se présenter ? Nous approuvons en principe les nombreuses vues qui ont été largement exprimées l'an dernier au sein du Groupe de travail, et au cours de la présente session durant les deux premières séances de ce groupe, selon lesquelles le Programme global de désarmement, en fournissant le cadre nécessaire à des négociations de fond dans le domaine du désarmement, devrait être "un ensemble soigneusement élaboré de mesures interdépendantes dans le domaine du désarmement, qui conduiraient la communauté internationale vers l'objectif du désarmement général et complet sous contrôle international effectif". Nous admettons aussi qu'il devrait constituer "le cadre reconnu nécessaire pour mener une action internationale soutenue dans le domaine du désarmement", c'est-à-dire au moyen de négociations relatives à des mesures spécifiques de désarmement aux niveaux multilatéral, bilatéral et régional. Autrement dit, nous concevons le programme qui sera approuvé par l'Organisation des Nations Unies comme une déclaration multilatérale d'intentions politiques de la part des Etats. Concurrément, nous devons ajouter qu'il devrait aussi constituer une déclaration individuelle. Une déclaration individuelle en ce sens qu'il devrait en résulter un document non pas général mais spécifique, engageant les Etats à une action plus poussée, concrète, comme il a été dit ci-dessus.

En outre, nous partageons l'opinion exprimée l'an passé selon laquelle ledit programme devrait contenir les chapitres de base suivants : Introduction ou préambule, Objectifs, Principes, Priorités, Mesures, Stades d'application, Mécanismes et procédures.

Je ne désire pas m'étendre maintenant sur tous les chapitres que je viens d'énumérer. La délégation polonaise sera prête à exposer ses vues en détail durant les réunions à venir du Groupe de travail spécial sur le Programme global de désarmement. Toutefois, je ne saurais manquer de souligner ici que ce programme doit non seulement indiquer les conséquences politiques et militaires de la course aux armements, mais faire ressortir clairement ses répercussions économiques. Nous ne pouvons manquer de rappeler et de souligner de nouveau que les centaines de milliards de dollars dépensés chaque année pour fabriquer et perfectionner les armes sont en vif et spectaculaire contraste avec la misère dans laquelle vit l'écrasante majorité de la population mondiale. Je ne saurais souligner avec assez de vigueur le lien direct qui existe entre le développement et le désarmement. Après la déclaration contenue dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, je ne puis que répéter qu'étant donné ses conséquences économiques et sociales désastreuses, la poursuite de la course aux armements est manifestement incompatible avec la mise en oeuvre du nouvel ordre économique international.

(M. Sujka, Pologne)

Un autre point que je désire soulever à propos du Programme global de désarmement concerne spécifiquement ce que j'ai appelé, dans ma déclaration précédente en séance plénière, l'infrastructure psychologique du désarmement. En fait, le Programme global de désarmement que nous voulons mettre sur pied ne sera vraiment global que s'il inclut l'élaboration d'une infrastructure de paix. En fin de compte, le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde d'aujourd'hui n'implique pas seulement l'adoption d'une trêve partielle entre diverses nations, mais avant tout celle d'un mode de vie permanent pour toute l'humanité. Ce qu'il faut notamment pour la réalisation d'un tel mode de vie, c'est en particulier un effort soutenu pour inculquer aux hommes une vive conscience du besoin suprême de donner à la paix des fondements solides. Cela signifie aussi que, pour être durables, la paix et la sécurité internationales doivent être élaborées concurremment dans la pratique des relations internationales et dans l'esprit de tous les hommes, puisqu'en fait c'est l'homme lui-même qui constitue la première véritable ligne de défense contre la guerre. C'est en pensant à cet objectif qu'en 1978, à la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la délégation polonaise a présenté un projet de résolution que l'Assemblée a adopté à la même session en tant que Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix. Je suis persuadé que les principes et les recommandations contenus dans cette Déclaration fournissent des directives extrêmement importantes et pertinentes pour nos débats concernant le fond du Programme global de désarmement. En fait, le Programme et la Déclaration ont le même objectif ultime : créer les conditions d'une compréhension mutuelle entre les nations du monde, de sorte que les futures générations n'aient plus à triompher de l'héritage d'ignorance, de préjugés et d'hostilités qui est encore présent au sein de la communauté internationale. Autrement dit, pour être efficacement appliqué, le Programme global de désarmement devra impliquer et encourager la participation profonde au processus tout entier du désarmement, si long et épineux qu'il puisse se révéler, non seulement des gouvernements mais aussi des nations du monde. Il va sans dire que de nombreux autres orateurs ont déjà avant moi souligné ce même point auprès du Comité; qu'il suffise de rappeler le récent document de travail CD/155 de la délégation italienne ou l'intervention déjà mentionnée de l'ambassadeur Carcía Robles.

La délégation polonaise s'engage donc à appuyer pleinement et dans un esprit de conciliation la négociation du cadre du Programme global de désarmement. Plus précisément, nous sommes favorables à un programme qui concevrait le processus du désarmement comme allant de la situation d'aujourd'hui à un état de désarmement général et complet. En tant que tel, il devrait englober toutes les mesures de désarmement et autres qui ont un rapport quelconque avec le processus du désarmement. Sans vouloir pour l'instant énumérer ces mesures, je tiens à réaffirmer que nous participerons dans un esprit de conciliation à une discussion active dans laquelle nous serons guidés par les documents adoptés par les Assemblées générales des Nations Unies : Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, recommandations de la Commission du désarmement, Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement et, comme je l'ai mentionné ci-dessus, Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Pologne, M. l'Ambassadeur Sujka de sa déclaration, ainsi que des félicitations qu'il a bien voulu m'adresser à l'occasion de mon accession à la Présidence.

II. ADENIJI (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais m'occuper aujourd'hui du point 2 de l'ordre du jour du Comité pour 1981 : "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Mais auparavant, permettez-moi de vous féliciter sincèrement de votre accession à la présidence du Comité. Votre grande expérience de la diplomatie, et notamment de la diplomatie multilatérale, votre connaissance des questions de désarmement contribueront grandement à l'avancement de nos travaux. Ma délégation coopérera étroitement avec vous.

La nécessité de prendre des mesures urgentes pour arrêter la course aux armements nucléaires est certainement la question la plus importante dont le Comité du désarmement doit s'occuper. Il existe un consensus universel sur l'irrationalité que présentent soit les motifs invoqués pour accumuler des armes nucléaires, soit la simple quantité de ces armes dans les arsenaux des Etats dotés d'armes nucléaires, notamment dans ceux des puissances nucléaires les plus avancées. On prétend que la raison d'être de la course aux armements nucléaires réside dans l'insécurité des Etats dotés d'armes nucléaires. Or, ces Etats ne sont pas les seuls à avoir besoin de préserver leur sécurité nationale. De plus, les armes nucléaires représentent l'élément extrême d'un ensemble de moyens qui va bien au-delà de cette nécessité. Etant donné le pouvoir destructeur des armes nucléaires et l'impossibilité de limiter leurs effets à une zone déterminée, il est évident que la possession de ces armes comme moyen de défense nationale compromet en fait la survie même d'autres pays, qu'ils soient amis ou ennemis. En tout cas, l'insécurité qu'éprouvent même les deux Etats les plus avancés, alors qu'ils développent leurs arsenaux nucléaires depuis plus d'une trentaine d'années, montre clairement que la simple accumulation de ces armes ne donne ni ne donnera jamais la sécurité.

Les Etats dotés d'armes nucléaires eux-mêmes considèrent que le problème de la sécurité ne peut être résolu par l'augmentation du nombre des Etats possesseurs de ces armes. C'est la raison pour laquelle ils sont les premiers à demander qu'on interdise la prolifération horizontale des armes nucléaires. Il est par conséquent incompréhensible que ces mêmes Etats dotés d'armes nucléaires, qui enseignent aux autres Etats que la sécurité nationale et mondiale ne peut qu'être gravement compromise par la dissémination horizontale des armes nucléaires, soutiennent le contraire quand ils tentent de justifier la possession de leurs armes nucléaires par le souci de préserver leur sécurité nationale.

Si les Etats dotés d'armes nucléaires ont encore le sentiment qu'ils font partie du monde, ils doivent reconnaître que la possession par eux d'armes nucléaires n'est pas moins dangereuse pour la sécurité du monde que la possession par d'autres Etats de ces mêmes armes. En fait, en retenant les armes nucléaires qu'ils possèdent, ils rendent le plus mauvais service à la cause de la sécurité mondiale, car ils encouragent ainsi les autres Etats à croire en l'efficacité des armes nucléaires. La sécurité de tous les pays doit être cherchée ailleurs que dans la possession d'armes nucléaires, sinon tous auraient le droit de déterminer les moyens par lesquels ils entendent protéger leur sécurité, y compris la possession d'armes nucléaires.

L'effet dissuasif de la possession d'armes nucléaires pour prévenir une guerre mondiale sert de justification à la rétention de ces armes. Comme je l'ai dit à la 103ème séance du Comité, le vendredi 10 février 1981, c'est seulement le jour où les arsenaux nucléaires actuels auront été démantelés à la suite d'accords sur le désarmement, que le monde sera convaincu de l'effet dissuasif des armes nucléaires. Tant que persistera la

(M. Adeniji, Nigéria)

modernisation des systèmes d'armes nucléaires, le monde ne pourra que s'étonner de la "logique" de ceux qui croient devoir constamment porter plus haut le niveau de la dissuasion. Car les Etats dotés d'armes nucléaires devront toujours se fonder sur des hypothèses pour déterminer la puissance de feu dont ils estiment avoir besoin pour servir leur cause avouée. Naturellement, la dissuasion est basée sur la perception que peut avoir chaque Etat doté d'armes nucléaires de la capacité de défense de l'adversaire. Elle dépend du sentiment qu'on a d'avoir atteint la parité ou l'équilibre, ce point critique étant lui-même susceptible d'interprétations diverses selon la conclusion à laquelle on désire aboutir.

Le fait que l'accord SALT II, soigneusement négocié, soit devenu dans l'un des pays ayant participé à sa négociation l'objet de controverses sur la question de savoir s'il garantit ou non la parité et l'équilibre, montre à l'évidence que la sécurité du monde dépend des interprétations subjectives de ceux qui ne voient pas nécessairement d'un oeil désintéressé l'accélération de la course aux armements. Il ne peut en résulter qu'une plus grande insécurité, étant donné que l'accumulation des armes ou même leur modernisation dans l'un des camps provoquent inévitablement une réaction dans l'autre camp. En fait, la sécurité basée sur le haut niveau des armements nucléaires demeurera toujours incertaine et dangereuse tant pour les Etats dotés d'armes nucléaires que pour le monde entier.

J'ai parlé plus haut de l'irrationalité que présente le simple volume des arsenaux nucléaires que possèdent les puissances dotées d'armes nucléaires, notamment les super-puissances. Elles possèdent assez de ces armes pour pouvoir détruire plusieurs fois, non pas seulement les territoires de leurs adversaires, mais le monde entier. Et pourtant, rien n'indique que l'accumulation et le perfectionnement de ces armes soient près de finir. Peut-on invoquer l'argument de la dissuasion pour justifier ce processus ? Ma délégation croit, de même que les experts qui ont établi la dernière étude générale sur les armes nucléaires, que le concept du maintien de la paix mondiale, de la stabilité et de l'équilibre par la dissuasion est peut-être la plus dangereuse illusion collective qui existe.

La prolongation de la course aux armements nucléaires, dont on parle tant cette semaine, constitue une très grave menace pour la sécurité mondiale à une époque où nous devrions tous nous soucier de prendre des mesures positives en faveur du désarmement. L'interdiction des essais d'armes nucléaires, en tant que première mesure pour arrêter le perfectionnement des armes nucléaires, demeure illusoire; et cela, en dépit de l'opinion mondiale qui s'est exprimée au paragraphe 51 du Document final de la session spéciale consacrée au désarmement et dans plusieurs résolutions de l'Assemblée générale. Ce qui est nécessaire et ce que nous exigeons, ce n'est pas un moratoire temporaire sur les essais d'armes nucléaires comme celui qui est envisagé dans les négociations trilatérales : c'est un traité sur une interdiction générale et vraiment vérifiable des essais d'armes nucléaires, négocié par le Comité du désarmement. Nous savons tous que seule la volonté politique des deux puissances nucléaires fait encore défaut pour la réalisation de cet objectif.

Indépendamment de la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais, ma délégation croit que l'on pourrait envisager d'amorcer le désarmement nucléaire par les mesures suivantes :

- i) Accord sur le gel des arsenaux nucléaires au niveau actuel;
- ii) Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armements nucléaires;
- iii) Accord plaçant sous des garanties internationales les stocks existants de matières fissiles.

Le moment est maintenant venu de confier la négociation du désarmement nucléaire à un groupe de travail spécial du Comité du désarmement. Au paragraphe 50 du Document final se trouvent indiqués les points sur lesquels des négociations pourraient s'engager. Un groupe de travail spécial disposerait d'une ample documentation pour entreprendre des négociations de fond. Dans les deux documents CD/36 et CD/116, le Groupe des 21 a proposé que ce groupe de travail spécial examine les questions que posent les mesures concrètes suivantes :

- 1) Elaboration des étapes du désarmement nucléaire envisagées au paragraphe 50 du Document final;
- 2) Interdiction de l'utilisation ou de la menace d'utilisation d'armes nucléaires, et prévention de la guerre nucléaire;
- 3) Rejet des doctrines de dissuasion nucléaire;
- 4) Mesures à prendre pour que le Comité du désarmement s'acquitte efficacement de ses fonctions en tant qu'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement.

Il convient aussi de rappeler que dans le document CD/4 figurent des suggestions précises pour la mise en route de négociations.

Ici, comme dans le cas de l'interdiction complète des essais nucléaires, seule l'absence de volonté politique de certains Etats dotés d'armes nucléaires constitue un obstacle. Ma délégation demande instamment à ces Etats de reconsidérer leur position et de coopérer avec les autres membres du Comité pour que celui-ci puisse remplir son devoir sacré envers l'humanité.

Je consacrerai la deuxième partie de mon intervention au programme global de désarmement. On connaît les efforts déployés jusqu'ici pour élaborer ce programme. En faisant des années 1970 une Décennie du désarmement, l'Assemblée générale, dans sa résolution 2602E (XXIV) du 16 décembre 1969, avait prié "la Conférence du Comité du désarmement, tout en poursuivant des négociations intensives en vue de réaliser l'accord le plus large possible sur des mesures accessoires, d'élaborer en même temps un programme détaillé portant sur tous les aspects du problème de la cessation de la course aux armements et du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace".

Constatant que la CCD ne s'était pas acquittée de cette tâche, la délégation nigériane, à l'occasion de l'examen à mi-parcours de la Décennie en 1975, a demandé que l'on se hâte de prendre les mesures nécessaires. Mais ce n'est qu'en mars 1978 que les efforts tendant à la création d'un groupe de travail spécial ont été couronnés de succès. Pour contribuer aux activités de fond de ce Groupe de travail, ma délégation a présenté le document CCD/555, qui a été par la suite mis à jour et présenté à la Commission du désarmement des Nations Unies.

Le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement a confirmé le consensus universel sur la nécessité d'un programme global de désarmement. Aux termes du paragraphe 109 du Document final, l'Assemblée générale a chargé le Comité du désarmement d'élaborer un programme global de désarmement comprenant toutes les mesures jugées souhaitables pour permettre la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace,

(M. Adeniji, Nigéria)

dans un monde où règnent la paix et la sécurité internationales et où le nouvel ordre économique international s'affermir et se consolide.

Dans sa résolution 34/83 B, l'Assemblée générale a fixé des dates pour l'élaboration de ce programme. Aux termes de cette résolution, le Comité du désarmement doit achever l'élaboration du programme global de désarmement avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il est donc clair que ce point de notre ordre du jour devra être réalisé dans les douze mois qui viennent. Je suis sûr que, sous la sage direction de l'Ambassadeur Garcia Robles, le Groupe de travail sur le programme global de désarmement réussira dans ses efforts.

Le programme global de désarmement qui sera élaboré par le Comité en vue de son adoption à la session extraordinaire devra fournir un cadre précis pour des négociations de fond sur le désarmement, qui dureront plusieurs années. Il devra comporter un ensemble logique et équilibré de mesures interdépendantes de désarmement, avec un système de priorités et de coordination permettant de réaliser des progrès tangibles et permanents vers un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Etant donné que ce programme représentera une fois pour toutes l'ordre du jour de négociations conduisant à l'objectif ultime, il doit constituer un cadre convenu - je souligne convenu - pour une action internationale permanente dans le domaine du désarmement, échappant aux caprices des relations bilatérales entre Etats. Le programme global devrait donc dès le début faire l'objet d'un engagement complet de tous les pays, et il faudrait trouver le moyen d'assurer son plein respect par tous. Même s'il n'était pas conçu comme un instrument légalement contraignant, on ne le mettrait pas au rang des textes que les Etats peuvent à leur gré appliquer ou non. Lors de l'adoption du programme, chaque pays devrait déclarer solennellement qu'il s'engage à mettre en oeuvre le programme.

Le temps sera un facteur important dans l'application de ce programme global. Cela tient au fait, inquiétant, que les travaux de recherche-développement en matière d'armement risquent à tout moment de rendre caducs certains accords si les négociations sur le désarmement n'avancent pas à un rythme rapide et soutenu. Le concept essentiel sur lequel le programme sera fondé est qu'il faut réaliser le désarmement par étapes successives. Mais il doit être entendu que des négociations sur des mesures partielles de désarmement ne pourront aboutir à un ensemble cohérent que si le Comité s'attache à réaliser sans retard des accords ne risquant pas de perdre toute signification du fait des progrès de la technologie en matière d'armements. Sans quoi le but ultime du désarmement général et complet demeurera à jamais illusoire.

Etant donné que plus les négociations seront longues, plus il sera difficile d'atteindre l'objectif du désarmement général et complet, il importe de faire preuve dès le début de la volonté politique nécessaire pour réaliser l'ensemble du processus dans le plus court délai possible. Je ne permets donc de suggérer que l'on prévoie pour l'exécution du programme dans son ensemble une période de vingt ans divisée en cinq phases de quatre années chacune. Si les Etats dotés d'armes nucléaires établissent des plans de modernisation portant sur vingt ans, c'est-à-dire jusqu'au début du XXIème siècle, le programme global aura pour effet de prévenir, par le désarmement général et complet, une nouvelle course à la modernisation.

Comme je viens de l'indiquer, cette période de vingt ans du Programme global de désarmement serait divisée en cinq phases de quatre années chacune. A la fin de chaque phase, on procéderait à un examen pour évaluer les résultats obtenus et pour déterminer quelles mesures seraient éventuellement nécessaires pour stimuler de nouveaux progrès. L'organisme chargé de cet examen quadriennal pourrait être l'Assemblée générale réunie en session extraordinaire consacrée au désarmement, ce qui permettrait à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de participer activement à l'examen et de suivre de près l'exécution du Programme.

Naturellement, les mesures de désarmement à mettre en oeuvre dans chaque phase porteraient à la fois sur les armes nucléaires et sur les armes classiques, et il s'y ajouterait des mesures connexes et autres concernant la paix et la sécurité internationales, et propres à contribuer à l'instauration et à la consolidation du nouvel ordre économique international. Etant donné que ces mesures constitueront un ensemble logique et équilibré, il va sans dire qu'aucun Etat ou groupe d'Etats ne sera désavantagé par l'application de ces mesures de désarmement. Les Etats dotés des arsenaux nucléaires et classiques les plus importants auront naturellement pour mission particulière de faciliter les négociations dans chaque phase, mais surtout dans les phases initiales.

Enfin le programme global de désarmement devra comporter les mesures institutionnelles nécessaires pour promouvoir, faciliter et exploiter les négociations et accords qui y sont envisagés.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Nigéria, M. l'Ambassadeur Adeniji, de sa déclaration ainsi que des très aimables paroles qu'il a eues à mon égard.

M. SHITEMI (Kenya) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Comité. Etant donné votre expérience vaste et pertinente, nous sommes assurés que les travaux du Comité seront bien conduits. Nous voulons aussi remercier sincèrement et chaleureusement le Président sortant, l'Ambassadeur de France, M. de la Gorce, pour la maîtrise avec laquelle il a dirigé les travaux du Comité au cours de cette délicate première partie de la session de printemps.

Voici déjà plus de trente ans que la communauté internationale recherche des moyens appropriés pour ralentir la course aux armements et finalement éliminer les armes nucléaires. Bien que plusieurs accords aient été conclus en vue de limiter les armements nucléaires et leur prolifération, de réduire les tensions sur le plan militaire et de créer un climat politique propice à des réalisations plus spectaculaires dans le domaine du désarmement nucléaire, les négociations consacrées aux véritables questions de désarmement ont été très décevantes.

Au moment où le Comité s'engage dans de vains débats sur la question de savoir si certains points de son ordre du jour sont mûrs pour faire l'objet de négociations, la communauté internationale assiste à un accroissement sans précédent des arsenaux nucléaires et au déploiement de nouveaux systèmes d'armes nucléaires de plus en plus perfectionnés, en même temps que s'accroît le nombre des Etats qui possèdent des armes nucléaires ou ont le pouvoir de s'en doter.

Ma délégation redoute donc, à moins que nos efforts pour ralentir la course aux armements ne soient couronnés de succès, que les années 1980, qualifiées par l'Assemblée générale de deuxième Décennie du désarmement, voient apparaître de nouveaux Etats dotés d'armes nucléaires.

(M. Shitemi, Kenya)

Cette évolution, qui ne faciliterait certes pas notre action en vue du désarmement, paraît inévitable, étant donné la désillusion générale résultant de la lenteur des négociations sur le désarmement nucléaire, du refus apparent des Etats dotés d'armes nucléaires, et en particulier des deux principaux, d'admettre qu'ils ont perdu le monopole de la technologie nucléaire.

Le Kenya est fermement opposé à l'accumulation des armes nucléaires et à leur prolifération horizontale et verticale. Les instruments internationaux que nous avons signés et ratifiés en matière de désarmement témoignent à l'évidence de l'importance que nous lui attachons.

Nous adressons la bienvenue à l'Egypte au sein de ce club; c'est au Caire que l'Organisation de l'unité africaine, sous la présidence de l'Egypte, a déclaré pour la première fois l'Afrique zone dénucléarisée. L'Egypte, point de rencontre de deux continents, a pris la décision courageuse de présenter à la dernière session de l'Assemblée générale un projet de résolution déclarant le Moyen-Orient zone dénucléarisée; ayant ainsi indiqué ses intentions d'une façon évidente, son adhésion au club des pays qui ont adhéré au Traité sur la non-prolifération devenait logique.

L'incapacité de la deuxième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération à réaliser un consensus sur le texte d'une déclaration finale pose de graves questions quant à l'avenir du Traité sur la non-prolifération considéré comme élément essentiel du régime international destiné à prévenir la prolifération des armes nucléaires. Si cet élément est menacé, nous allons nous retrouver dans une situation vraiment bien précaire.

L'aspiration des peuples du continent africain, exprimés dans maintes résolutions de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Assemblée générale des Nations Unies, à voir l'Afrique dénucléarisée, est malheureusement frustrée par les agissements de certains pays qui se considèrent comme de solides défenseurs de la non-prolifération. Les intérêts économiques de ces derniers pays, entre autres, semblent avoir pris le pas sur les intérêts des peuples de la région et de la communauté mondiale en matière d'environnement et de sécurité.

La collaboration nucléaire discrète mais permanente entre le régime raciste de Pretoria et plusieurs pays exportateurs d'équipements nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération jette quelques doutes sur la crédibilité de leurs déclarations et de leurs efforts en vue d'un désarmement nucléaire véritable. Nous avons toutes raisons de croire que cette collaboration a permis à l'Afrique du Sud d'accéder aux techniques nucléaires indispensables pour fabriquer des armes nucléaires quand bon lui semblera. L'acquisition d'armes nucléaires par le régime de Pretoria aurait dans les Etats africains d'importantes répercussions sur le plan de la politique et de la sécurité et contribuerait à réduire encore l'importance du Traité sur la non-prolifération.

Il serait irréaliste de penser que le reste de l'Afrique assistera passivement au déroulement du drame nucléaire sur ce continent sans réagir de façon appropriée. Il nous faut réfléchir ensemble aux moyens d'empêcher que ce drame se réalise jamais car, si tel était le cas, on ne pourrait plus guère arrêter la réaction en chaîne.

La proclamation par l'Assemblée générale des années 1980 comme deuxième Décennie du désarmement et troisième Décennie des Nations Unies pour le développement exige que le Comité du désarmement poursuive plus activement les négociations relatives aux mesures de désarmement afin d'achever l'examen des points prioritaires d'ici la fin

(M. Shitemi, Kenya)

de la décennie. Elle exige aussi que des dispositions appropriées soient prises pour utiliser à des fins sociales et économiques les ressources consacrées jusqu'ici à des fins militaires.

Nous savons tous que dans sa résolution faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement, l'Assemblée générale a envisagé d'établir un lien entre désarmement et développement, en prévoyant que les ressources épargnées seraient consacrées au développement économique et social dans l'intérêt de la communauté internationale. Ce lien entre désarmement et développement a été également mis en lumière dans le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, où il est dit que les ressources libérées par suite de l'application de mesures de désarmement devraient être consacrées au développement économique et social de toutes les nations et servir à combler le fossé économique qui sépare les pays développés des pays en développement. Il est regrettable que ces objectifs n'aient pas été réalisés, car des ressources humaines et naturelles considérables ont été détournées de leurs fins et utilisées pour fabriquer des armements.

Ma délégation se félicite de la rapidité avec laquelle il a été décidé de réactiver les quatre groupes de travail spéciaux. Nous nourrissons le ferme espoir que le mandat de certains de ces groupes sera élargi pour permettre au Comité de s'attaquer aux problèmes concrets de l'examen de projets de convention internationale. Nous adressons nos félicitations aux présidents des groupes spéciaux et les assurons de notre appui.

Voici plus de 20 ans que l'arrêt des essais d'armes nucléaires est envisagé en tant que très importante mesure de désarmement, et pourtant aucun progrès concret n'a été accompli en vue de ralentir ou même de réduire le nombre des essais. Depuis la conclusion du Traité d'interdiction partielle des essais, des efforts internationaux concertés ont été entrepris en vue d'une interdiction complète des essais, surtout dans le cadre de l'Assemblée générale et des organes de négociation qui ont précédé le Comité du désarmement.

Lors des deux Conférences des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les Etats dotés d'armes nucléaires parties au Traité ont été invités à prendre l'initiative de résoudre les difficultés techniques et politiques en cause et à faire tout leur possible pour parvenir à brève échéance à une interdiction complète.

Depuis sa création en 1976, le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques a présenté plusieurs rapports au Comité dans l'espoir qu'ils pourraient contribuer à résoudre la question de la vérification.

Dans de nombreuses résolutions, l'Assemblée générale a invité tous les Etats dotés d'armes nucléaires à s'abstenir de tout essai. L'Assemblée accorde à cette question le plus haut degré de priorité, comme l'indiquent le paragraphe 50 du Document final de la session extraordinaire consacrée au désarmement et sa dernière résolution 35/46 par laquelle elle a invité le Comité du désarmement à faire tous les efforts possibles pour qu'un projet de traité portant interdiction complète des essais d'armes nucléaires puisse être présenté à l'Assemblée générale au plus tard en 1982 lors de sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Dès le début, les débats sur cette question ont achoppé sur trois problèmes que les Etats dotés d'armes nucléaires semblent avoir eu des difficultés à résoudre de façon satisfaisante : la question de savoir s'il convient de faire dépendre de la

(M. Shitemi, Kenya)

participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires l'adoption d'un traité d'interdiction complète des essais, celle du contrôle des explosions nucléaires effectuées à des fins pacifiques dans le cadre d'une interdiction, et celle des moyens de vérification efficaces. Ma délégation estime que les deux premiers problèmes ont été résolus et que le seul problème important encore pend̄ant est celui de la vérification.

Sans insister davantage sur ce point, je pense qu'il ne serait pas déraisonnable de conclure que la question de l'interdiction des essais nucléaires a été étudiée à fond et que de nouvelles délibérations de caractère général ne contribueraient pas à améliorer les travaux déjà réalisés. Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est de la volonté politique d'entreprendre des négociations concrètes sur cette question dans l'espoir que nous aurons un projet à soumettre à l'Assemblée à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Nous invitons instamment les membres du Comité à faire preuve de bonne volonté pour permettre la création des deux groupes de travail spéciaux sur l'interdiction des essais nucléaires et sur l'arrêt de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Nous avons déjà déclaré dans nos interventions antérieures en plénière que nous appuyions la formation de ces groupes de travail spéciaux.

Nous espérons vivement que la position commune adoptée à ce sujet par le Groupe des 21 sera prise en considération.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Kenya, M. Shitemi, de sa déclaration, ainsi que des paroles amicales qu'il a prononcées à mon égard en ma qualité de Président du Comité.

M. RUZEK (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Camarade Président, je voudrais aujourd'hui traiter des points 1 et 2 de l'ordre du jour et parler aussi du point 6. Au sujet des points 1 et 2, j'ai l'intention de présenter de nouvelles propositions émanant du groupe des pays socialistes en vous priant de les faire distribuer comme document officiel du Comité du désarmement.

Mais permettez-moi tout d'abord, Camarade Président, d'exprimer sa satisfaction profonde et sincère de vous voir, vous qui êtes le représentant d'un pays socialiste voisin, occuper les fonctions de Président du Comité pour le mois de mars. Je suis pleinement convaincu que votre présidence sera marquée par des progrès importants dans nos travaux. Je tiens aussi à vous assurer que ma délégation est prête à contribuer aux travaux du Comité dans toute la mesure nécessaire.

J'adresse aussi mes félicitations à votre prédécesseur, le distingué ambassadeur de France, M. François de la Gorce. Sous sa présidence, le Comité a réussi à surmonter les difficultés qui marquent habituellement le début de chaque session. Les résultats positifs de son mandat apparaissent clairement dans les travaux du Comité et de ses organes subsidiaires.

Permettez-moi, en outre, de profiter de cette occasion pour souhaiter très chaleureusement la bienvenue à notre nouveau collègue d'Argentine, M. l'ambassadeur Jiménez Dávila. Certains d'entre nous ont déjà eu le plaisir et l'honneur de travailler avec lui dans le passé, et je suis sûr que nous pouvons compter de nouveau sur sa coopération.

Camarade Président, l'action en faveur du désarmement général et complet correspond pleinement à l'une des aspirations fondamentales de la politique étrangère de la République socialiste tchécoslovaque.

(M. Ružek, Tchécoslovaquie)

Dans le passé, nous avons toujours appuyé toutes les initiatives et propositions constructives visant à cette fin. Nous nous sommes aussi associés à toutes les initiatives communes des pays socialistes en faveur de la paix, qui prévoyaient des mesures partielles de désarmement dont l'application ouvrirait la voie au désarmement général et complet. A cet égard, nous avons toujours attaché une importance capitale à la question du désarmement nucléaire sous tous ses aspects. Nous avons soigneusement étudié toutes les propositions pertinentes et, de même que d'autres pays socialistes, nous n'avons épargné aucun effort pour résoudre ce problème clef du désarmement.

Nous notons donc avec un sentiment de profonde satisfaction qu'aux nombreuses initiatives déjà prises par des pays socialistes, y compris celles qui ont été présentées au Comité du désarmement, sont venues s'ajouter de nouvelles et importantes propositions formulées lors du vingt-sixième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique. Le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, M. Leonid Brejnev, a déclaré : "Les nouvelles mesures que nous proposons portent sur de multiples questions. Toutes visent un objectif unique - qui est notre aspiration commune - faire tout ce qui est possible pour écarter des peuples la menace d'une guerre nucléaire, et pour préserver la paix mondiale. C'est là, si vous voulez, la prolongation et le développement organiques de notre programme de paix par rapport aux problèmes les plus brûlants et les plus topiques de la vie internationale actuelle".

Nous considérons les initiatives prises par le Président Brejnev comme de nature à donner une vive impulsion aux présentes négociations sur le désarmement.

Etant donné qu'il n'a pas été possible jusqu'ici au Comité d'aborder des négociations de fond sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour, le groupe des pays socialistes a formulé de nouvelles propositions dans un document dont le titre est le suivant :

"Considérations d'un groupe de pays socialistes relatives aux négociations au Comité du désarmement sur la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire et sur la question d'une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires"

Si vous le permettez, Camarade Président, j'en lirai le texte en entier :

"Partant du principe que ce sont les armes nucléaires qui représentent la menace la plus grave pour l'existence de l'humanité, les pays socialistes attachent une importance exceptionnelle à la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, ainsi qu'à la question d'une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

On connaît les nombreuses initiatives que ces pays ont systématiquement prises en vue de trouver une solution efficace aux problèmes susindiqués, tant au Comité du désarmement qu'à l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres forums internationaux. Au nom d'un groupe de pays socialistes, le Comité du désarmement a été saisi des documents CD/4 et CD/109, qui contiennent un programme concret de mesures visant à résoudre les problèmes du désarmement nucléaire. Ces propositions conservent toute leur validité.

(M. Ru^oček, Tchécoslovaquie)

Le cours des débats au Comité du désarmement témoigne de l'appui croissant dont bénéficient ces initiatives des pays socialistes. De nombreuses délégations au Comité du désarmement expriment leur grave préoccupation devant la course incessante aux armements nucléaires, devant la poursuite du processus de perfectionnement et d'accumulation des armes nucléaires. L'appel pour que des négociations sur ces questions d'importance vitale pour l'avenir de l'humanité soient entreprises sans retard se fait de plus en plus large et insistant. L'examen prioritaire de ces questions par les membres du Comité du désarmement est également demandé dans les résolutions 35/152 B et C adoptées à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale et, en ce qui concerne l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, dans les résolutions 35/145 A et B également.

De l'avis d'un groupe de pays socialistes, la création au sein du Comité du désarmement de deux groupes de travail appropriés, l'un sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, et l'autre sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, serait une contribution constructive à l'examen de ces questions. Des interventions de représentants de pays socialistes contenaient des propositions tendant à créer ces groupes. Elles ont été formulées dans le document CD/141, présenté pendant la session actuelle au nom d'un groupe de pays socialistes par la délégation de la République démocratique allemande. Des idées analogues ont aussi été exprimées par les représentants de nombreux autres Etats. Le Comité y est également invité par les résolutions précitées de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Malheureusement, à cause de la position peu constructive adoptée par certaines délégations, le Comité n'a pas été jusqu'ici en mesure de régler d'une façon positive la question de la création des groupes de travail. Dans ces conditions, un groupe de pays socialistes représentés au Comité, faisant preuve de souplesse et désireux de voir commencer au plus tôt des négociations sérieuses sur le fond des problèmes considérés, propose les mesures suivantes :

1. Entreprandre sans retard au Comité du désarmement, sous la direction du Président de celui-ci, des consultations officielles avec la participation de toutes les puissances nucléaires, afin de préparer des négociations concrètes sur la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire.

2. Entreprandre sans retard au Comité du désarmement, sous la direction du Président de celui-ci, des consultations officielles avec la participation de toutes les puissances nucléaires, afin de préparer des négociations pour examiner le problème de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires en vue d'une conclusion rapide d'un traité sur cette question.

3. Organiser, une fois par semaine au moins, des réunions officielles du Comité consacrées à des questions de fond intéressant les problèmes de la cessation de la course aux armements nucléaires, du désarmement nucléaire et de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

En soumettant cette proposition au Comité du désarmement, les délégations d'un groupe de pays socialistes expriment l'espoir qu'elle servira de base pour des négociations constructives sur les questions prioritaires de désarmement mentionnées plus haut, qui font l'objet des points 1 et 2 de l'ordre du jour de la session actuelle du Comité du désarmement."

(M. Ružek, Tchécoslovaquie)

Permettez-moi d'exprimer la ferme conviction que les propositions que je viens de présenter contribueront à nos efforts communs pour régler le problème du désarmement nucléaire. Nous demandons à la présidence de faire distribuer en tant que document officiel le texte dont je viens de donner lecture.

Je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet du point 6. Ma délégation attache une grande importance à l'élaboration d'un programme global de désarmement. Aujourd'hui, alors que nous ne sommes pratiquement plus qu'à un an de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, nous pensons que les négociations sur le Programme global donneront des résultats réalistes et utiles.

Quant à la portée du Programme, nous sommes d'avis que celui-ci devrait être suffisamment large pour englober tous les principaux points des négociations. En outre, il devrait tenir dûment compte de toutes les grandes questions à résoudre. Pour ce qui est des principes du Programme, le plus fondamental est celui de l'égalité de la sécurité égale. Nous considérons comme exceptionnellement important que le Programme unisse dans une atmosphère de coopération constructive les efforts que déploieront les Etats pour résoudre les problèmes de désarmement essentiels. J'exprime ici la même préoccupation qui a conduit la délégation tchécoslovaque, lors de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à proposer l'élaboration et l'adoption de la Déclaration sur la coopération internationale pour le désarmement.

Au cours des négociations de l'an dernier, la délégation tchécoslovaque a participé activement aux travaux du Groupe de travail spécial sur le Programme global de désarmement. C'est ainsi que nous avons présenté quatre documents de travail portant sur les "Objectifs", les "Orientations générales", les "Principes" et les "Structures et mécanismes". Ensuite, au nom d'un groupe de pays socialistes, nous avons présenté le document CD/128 intitulé "Propositions concernant les principaux éléments d'un programme global de désarmement". Ma délégation considère que ces textes, joints aux documents, documents de travail, et avis émanant de nombreuses autres délégations, constituent une base solide pour l'établissement de l'avant-projet du Programme.

Durant la présente session, le Groupe de travail spécial sur le Programme global de désarmement, sous l'habile direction de l'ambassadeur García Robles du Mexique, a entamé des négociations de fond. Certaines questions importantes ont déjà été étudiées. Actuellement, le Groupe examine le chapitre intitulé "Mesures" dans le "Schéma d'un programme global de désarmement". Nous nous félicitons que, dès le début de ses travaux, le Groupe de travail ait examiné cette importante question. Il est hors de doute que la teneur du futur programme aura une incidence sur les autres sections du "Schéma". A notre avis, elle mérite donc de retenir en premier lieu notre attention et de faire l'objet d'un examen approfondi. Nous disposons d'un ensemble de documents précieux qui faciliteront beaucoup nos travaux communs. Le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, les recommandations de la Commission du désarmement concernant les éléments du Programme global de désarmement et la Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement, tous ces textes ont été approuvés par consensus. Aussi sommes-nous convaincus qu'ils constituent une base solide pour nos futurs travaux visant à l'élaboration et à l'adoption d'un document utile et mutuellement acceptable.

(M. Růžek, Tchecoslovaquie)

Pour ce qui est de la nature du Programme, nous ne pensons pas que celui-ci doive prendre la forme d'une convention ou d'un traité international. En fait, nous sommes d'avis que les engagements qui seront pris devraient se concrétiser dans l'application des mesures partielles de désarmement qui figureront dans le Programme global.

En ce qui concerne les stades de la mise en oeuvre, ils dépendraient en premier lieu des mesures que nous allons prévoir dans le Programme. Nous ne croyons pas souhaitable d'essayer de répartir ces mesures dans des périodes nettement délimitées et d'une brièveté irréaliste, mais nous reconnaissons qu'il serait probablement possible de se mettre d'accord sur certains stades d'exécution indicatifs et réalistes.

Telles sont quelques-unes des idées que nous voulions exposer au sujet de l'élaboration du Programme global de désarmement.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Tchecoslovaquie, M. l'Ambassadeur Růžek, de sa déclaration et des félicitations qu'il m'a adressées à l'occasion de mon accession à la Présidence. Le document de travail qu'il a présenté sera traduit dans toutes les langues de travail et distribué dès que possible en qualité de document officiel.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Camarade Président, aujourd'hui, la délégation soviétique voudrait brièvement faire connaître son attitude au sujet de l'examen du problème de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire dans le cadre du Comité du désarmement. Nous avons déjà fait remarquer plus d'une fois que, dans le complexe général du désarmement, l'Union soviétique insiste tout particulièrement sur les questions de désarmement nucléaire, ce qui a été encore une fois mis en lumière au 26ème Congrès du parti communiste de l'Union soviétique qui vient de terminer ses travaux.

Sans nous plonger dans l'histoire et sans sortir du cadre des travaux du Comité du désarmement, je voudrais rappeler que l'Union soviétique, avec d'autres pays socialistes, demande que notre organe multilatéral de négociations s'occupe en priorité et sans retard des problèmes liés à la cessation de la course aux armements nucléaires. En même temps, pour éviter toute confusion, nous voudrions préciser que nous préconisons non pas une simple discussion de ces questions, mais leur examen sérieux, la conduite de négociations concrètes avec la participation de toutes les puissances nucléaires, ainsi que d'Etats non nucléaires.

Ce faisant, nous comprenons et soulignons que le problème du désarmement nucléaire est un problème complexe et que sa solution exige beaucoup de temps. Nous n'avons aucune illusion à ce sujet et nous ne voudrions pas qu'il en existe chez les autres.

En 1979, le Comité du désarmement a été saisi du document bien connu CD/4 intitulé "Négociation sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète". Bien entendu, il reste en vigueur et n'a rien perdu de son actualité. Les coauteurs de ce document, l'Union soviétique et d'autres pays socialistes, ont fait remarquer que pour se rapprocher de l'objectif final, à savoir l'élimination complète de tous les stocks d'armes nucléaires, on pourrait procéder par étapes, sur une base mutuellement acceptable et convenue. En même temps, il est tenu compte du fait qu'à tous les stades, l'équilibre existant dans le domaine de la puissance nucléaire doit demeurer

(M. Issraolyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

contact, alors que le niveau de cette puissance diminuera constamment. Une importance de principe s'attache aussi à la disposition contenue dans le document CD/4, selon laquelle l'élaboration et la mise en oeuvre de mesures concernant le désarmement nucléaire doivent s'appuyer sur le renforcement parallèle des garanties politiques et de droit international relatives à la sécurité de tous les Etats parties, sans exception.

Au cours des séances de 1979 et de 1980, la délégation soviétique a expliqué et précisé sa position concernant le document CD/4. Celui-ci répond également à la question soulevée par certaines délégations au sujet des matières fissiles. Nous pensons que la question de l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires doit être examinée non pas isolément, mais en liaison avec l'ensemble des problèmes de désarmement nucléaire, en particulier avec la question de la réduction graduelle des stocks accumulés d'armes nucléaires et de leurs vecteurs. Je rappellerai que pour développer ce thème la délégation de la République démocratique allemande a également présenté le document CD/109.

Notre position, notamment en ce qui concerne les problèmes de désarmement nucléaire, est également exposée dans le document CD/141 présenté à la session actuelle du Comité. Nous y soulignons la nécessité pressante de créer sans retard un groupe de travail approprié. Nous sommes fermement convaincus que ses travaux, avec la participation de toutes les puissances nucléaires ainsi que de pays non dotés d'armes nucléaires, contribueraient à faire rapidement démarrer des négociations - je dis bien des négociations, car nous tenons à souligner une fois de plus que c'est de cela qu'il s'agit - sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction graduelle des stocks de ces armes jusqu'à leur élimination complète.

La délégation soviétique a écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt les interventions des représentants de différents pays sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour. Il nous semble qu'à de rares exceptions près, une tendance qui s'est très clairement et franchement manifestée dans toutes les interventions a été le désir de passer enfin à des négociations, à un examen sérieux des aspects les plus importants du désarmement nucléaire dans le cadre de notre Comité.

Cette proposition, qui a été formulée par les représentants des pays socialistes aussi bien que des pays en développement, ainsi que par ceux de quelques Etats occidentaux, a été justifiée et motivée de façon convaincante sous tous ses aspects. Il nous paraît donc superflu d'avancer de nouveaux arguments - et pourtant si on le voulait, on pourrait en citer un nombre considérable - en faveur de la création d'un groupe de travail approprié. A ce propos, je voudrais me référer à l'intervention du représentant de Cuba, le 3 mars, dans laquelle il a passé en revue un grand nombre de documents officiels du Comité du désarmement relatifs à cette question. Parmi eux, il a notamment mentionné le document CD/116 auquel se réfèrent les représentants du Groupe des 21. Nous voulons en l'occurrence appuyer la déclaration faite le 3 mars par la délégation yougoslave, dans laquelle celle-ci a proposé que les documents CD/116 et CD/4 et d'autres documents servent de base pour les travaux du groupe de travail sur le désarmement nucléaire.

Toutefois, c'est avec beaucoup de regret qu'il faut constater l'absence au Comité d'une unanimité, d'un consensus en ce qui concerne l'utilisation de notre organe pour des négociations sur l'arrêt de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire et, partant, la création d'un groupe de travail spécial. Les déclarations des délégations britannique et américaine sur cette question ont fait l'objet de critiques qui nous paraissent justifiées.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

La délégation soviétique voudrait également appuyer les délégations qui sont en net désaccord avec les affirmations selon lesquelles le moment ne serait pas encore venu pour des négociations sur le désarmement nucléaire, que les conditions pour cela ne seraient pas encore parvenues à maturité. Cependant, par elles-mêmes, la course aux armements nucléaires et l'accumulation d'une manière convaincante des armes nucléaires, comme de nombreuses délégations l'ont démontré dans leurs interventions, y compris l'Ambassadeur du Nigéria aujourd'hui, sont grosses des menaces les plus graves pour l'humanité, sans même parler de la sombre perspective de leur utilisation. A notre avis, qui est, comme on le voit, partagé par de nombreux membres du Comité, il n'est jamais trop tôt pour maîtriser la course aux armements, et surtout aux armements nucléaires. Au contraire, il faut le faire le plus rapidement possible, alors que l'on n'a pas encore complètement échappé à la possibilité de procéder à un contrôle des armements, à leur limitation concertée.

En l'absence d'un consensus au sujet de la création d'un groupe de travail sur le désarmement nucléaire, de nombreux représentants du Groupe des 21 se sont exprimés en faveur du maintien de la possibilité d'examiner les problèmes du désarmement nucléaire en organisant des réunions ou des consultations officielles. Sans, bien entendu, nous opposer à cette idée, nous voudrions encore une fois souligner que l'objectif obligatoire et principal de cet aspect de nos travaux sous la direction du Président du Comité doit consister à préparer des négociations sur le fond de ce problème. S'il en était autrement, ce travail serait, pour employer une expression euphémique, une perte de temps inutile et pourrait se transformer en une stérile discussion académique.

Le distingué représentant de l'Inde, dont l'intervention a été appuyée par d'autres délégations, a proposé de fonder les travaux des réunions officielles sur le rapport du groupe d'experts chargé d'une étude d'ensemble des armes nucléaires. Je rappellerai qu'il s'agissait du chapitre V, du chapitre VI et de la conclusion. Nous avons quelques réserves au sujet de l'ensemble de ce document, mais nous n'avons pas d'objections à ce que l'on discute d'un certain nombre de thèmes ressortissant au désarmement nucléaire. Mais il semblerait peu opportun de se concentrer sur ce seul document. Les délégations de différents pays sont libres - et je pense qu'il en sera ainsi dans la pratique - d'utiliser les sources et les études les plus diverses se rapportant au domaine considéré.

Le représentant du Brésil, appuyé par la délégation du Venezuela, a suggéré que le secrétariat établisse une liste des propositions concernant le désarmement nucléaire. Tout en reconnaissant l'intérêt de cette idée, nous voudrions faire observer que pour économiser du temps et des moyens financiers, on pourrait peut-être rechercher dans les archives de l'Organisation des Nations Unies un document de ce genre et de se borner à le compléter selon que de besoin. On avait fait quelque chose d'analogue à la veille de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Le représentant de la Tchécoslovaquie, qui a pris la parole avant moi, a soumis à l'examen du Comité les "considérations d'un groupe de pays socialistes relatives aux négociations au Comité du désarmement sur la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire et sur la question d'une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires". En me solidarisant avec l'intervention de l'Ambassadeur de la Tchécoslovaquie, je voudrais souligner que ce document reflète également la position de la délégation soviétique sur les questions indiquées, compte tenu de la situation qui s'est créée au Comité.

Nous espérons que les opinions de l'Union soviétique et d'autres pays socialistes exposées dans ce document seront utiles pour notre travail commun et seront étudiées par les autres délégations avec toute l'attention requise.

M. VRHUNEC (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : Nous avons examiné la situation qui existe au sein du Comité en ce qui concerne, d'une part, la création de groupes de travail sur l'interdiction complète des essais et sur le désarmement nucléaire, d'autre part, l'ouverture de négociations dans le cadre du Comité sur la question d'ensemble du désarmement nucléaire. Nous estimons que la création des groupes de travail susmentionnés serait le moyen le plus efficace d'entreprendre des négociations dans les plus brefs délais. Etant donné que le refus de quelques pays a empêché le Comité de parvenir à un consensus à ce sujet, nous estimons absolument nécessaire que le Comité continue à tenir des réunions officielles pour examiner les propositions tendant à la création de groupes de travail spéciaux sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour, ainsi que pour envisager l'établissement d'autres organes subsidiaires.

Nous jugeons indispensable d'ouvrir le plus rapidement possible, dans les réunions officielles du Comité, un débat sur le rapport concernant l'étude d'ensemble des armes nucléaires, que le Secrétaire général a présenté à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, et en particulier sur les chapitres V, VI et les conclusions de ce rapport.

Pour rendre aussi efficace que possible l'examen des deux points de l'ordre du jour : arrêt de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire, il serait utile que le secrétariat du Comité établisse dès que possible une documentation sur les projets de désarmement nucléaire présentés au Comité depuis 1979, ainsi que sur toutes les autres propositions pertinentes (y compris les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies). A notre avis, cette tâche devrait être réalisées en deux phases. Mais les documents concernant les projets soumis au Comité depuis 1979 devraient être présentés dès que possible.

Nous estimons que le Comité ne doit jamais perdre de vue la question d'ensemble du désarmement nucléaire, l'une des plus importantes dans le domaine du désarmement; nous proposons donc qu'il examine cette question aussitôt que possible et qu'il entreprenne des négociations sur des solutions et des arrangements précis concernant le désarmement nucléaire.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Conformément à la décision que le Comité a prise à sa 104ème séance plénière, le distingué représentant de l'Espagne, M. l'Ambassadeur de Laiglesia, a demandé à prendre la parole. Il est ainsi le premier représentant d'un Etat non membre du Comité à faire une déclaration à une séance plénière de notre Comité au cours de la présente session. Je lui souhaite une chaleureuse bienvenue. Vous avez la parole, Monsieur l'Ambassadeur.

M. de LAIGLESIA (Espagne) (traduit de l'espagnol) : En premier lieu, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, des paroles aimables que vous avez bien voulu m'adresser, et à vous dire que je me félicite de vous voir assumer les fonctions de Président du Comité. Je vous suis reconnaissant aussi de m'avoir autorisé à intervenir au cours de cette séance plénière.

C'est la troisième fois que j'ai l'honneur de prendre la parole devant le Comité, ce qui montre la plus grande importance que l'Espagne attache à ses travaux. Bien que nous nous soyons jusqu'ici occupés spécialement des armes chimiques, tous les aspects de ses activités méritent de retenir notre attention.

En premier lieu, nous tenons à faire remarquer que nous partageons la conviction que le désarmement nucléaire doit être le premier souci de la communauté internationale, car c'est à l'heure actuelle l'"épée de Damoclès" qui est suspendue au-dessus de la

(M. de Laiglesia, Espagne)

tête de tous les êtres humains. Il est indispensable de freiner la prolifération des armes nucléaires, qu'il s'agisse de leur dissémination horizontale ou de l'accroissement des arsenaux de ces armes qui se trouvent en la possession des cinq puissances.

Dans cet ordre d'idées, nous suivons avec grand intérêt les négociations trilatérales tendant à la préparation d'une convention sur l'interdiction de toutes les explosions nucléaires. A notre avis, le problème le plus complexe dans ce domaine est celui de la vérification; aussi espérons-nous que les travaux du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale pour détecter les événements sismiques auront une influence favorable sur les travaux entrepris par le Comité en la matière et qu'ils faciliteront l'obtention de résultats positifs.

La question des armes radiologiques nous préoccupe aussi; nous nous félicitons donc que l'on ait décidé de rétablir le Groupe spécial chargé d'examiner tous les aspects de cette question et de faire des propositions de nature à faciliter la préparation d'un traité pouvant efficacement freiner le développement de ces armes. Il nous semble aussi qu'en ce qui concerne les armes de destruction massive, il faut éviter d'élaborer des textes trop généraux et qu'il est indispensable de préciser le domaine de compétence de ce groupe. En ce sens, le résultat des travaux de la Conférence sur les armes de nature à causer des maux superflus ou à frapper sans discrimination, qui s'est tenue en automne dernier, constitue un exemple dont on ferait bien de s'inspirer car, s'il se révèle possible de subdiviser les questions pour élaborer des protocoles limités, les progrès partiels ainsi réalisés simplifieraient la solution des problèmes que posent ces armes.

Quant aux négociations sur le programme global de désarmement, nous voudrions rappeler que celui-ci devra être présenté à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui aura lieu au printemps 1982. Par conséquent, le temps presse; il faudra accélérer les travaux pour que le Comité puisse atteindre l'objectif qu'il s'est fixé.

Je voudrais aussi parler brièvement de la question des garanties efficaces à donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires. Jusqu'ici, les progrès dans ce domaine ont été à peine perceptibles, et le Groupe de travail spécial est arrivé à la conclusion qu'il ne lui a pas été possible de déterminer une approche commune. Nous désirerions qu'au cours de la présente session cette question soit débloquée et que le prochain rapport à l'Assemblée générale fasse état de quelques conclusions permettant d'espérer l'élaboration, dans un avenir pas trop lointain, de projets d'arrangements de nature à atténuer la menace qui pèse sur les Etats non dotés d'armes nucléaires.

De nouveau, nous voudrions exprimer ici la conviction que ce sont des critères pragmatiques qui doivent prévaloir et que, s'il paraît impossible d'élaborer des traités d'une haute portée internationale, il faut préparer des instruments ayant une forme considérée comme viable, car cela nous permettrait de réaliser des progrès vers la mise en oeuvre des garanties efficaces dont nous souhaitons tous l'application.

Indépendamment de tout ce qui précède, je voudrais dans la présente intervention parler plus longuement d'un certain aspect du problème des armes chimiques, car, comme je l'ai déjà dit, c'est à cette partie des travaux du Comité que nous avons consacré une attention particulière. Il s'agit de vérifier l'application d'un système de

mesures tendant à interdire la mise au point, la fabrication et le stockage de ces armes. En effet, j'ai eu l'occasion de m'occuper de cette question dans mon intervention du 1er juillet 1980 devant le Comité.

A la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, nous avons figuré parmi les coauteurs de la résolution 35/144 C dans laquelle l'Assemblée, à propos du point 34 de son ordre du jour, demande au Secrétaire général de mener une enquête impartiale pour déterminer la portée des informations où sont signalées des activités interdites par le Protocole général, signé à Genève en 1925, concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques. Nous croyons donc que toutes les mesures de nature à renforcer l'efficacité des instruments internationaux relatifs au désarmement et à des questions connexes méritent toute notre attention.

Aujourd'hui, je voudrais mentionner l'un des points auxquels se réfère l'intéressant rapport qu'a élaboré le Groupe spécial d'experts chargé de définir les questions à examiner dans la négociation d'une convention interdisant la fabrication des armes chimiques, Groupe qu'a présidé très efficacement M. l'Ambassadeur Okawa. Il s'agit de mesures destinées à accroître la confiance, et en particulier de celles qui pourraient être adoptées préalablement à l'entrée en vigueur d'un traité en la matière. En effet, si l'on pouvait proposer à la communauté internationale un ensemble de règles facultatives dans ce sens, cela créerait évidemment un climat plus propice à l'acceptation par une grande partie de ses membres de la convention qui lui sera ultérieurement proposée.

Lors de l'établissement du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, notre délégation a souligné l'importance des mesures unilatérales dans le domaine de la limitation de la course aux armements. C'est pourquoi nous estimons que celles qui sont destinées à accroître la confiance en restreignant la mise au point des armes chimiques auraient un effet extrêmement utile et prépareraient le terrain pour la négociation du traité envisagé.

On a dit que ces mesures avaient pour objet de réduire les motivations d'une concurrence due à l'ignorance de la portée d'éventuelles menaces. Effectivement, la course aux armements chimiques à laquelle nous assistons malheureusement en ce moment résulte en grande partie de la profonde méfiance qu'inspire la possibilité d'une attaque avec ces armes par les uns ou les autres.

A notre avis, tout cela montre qu'il faut assainir ce climat, et qu'il importe, par conséquent, de prendre des mesures pour accroître la confiance. Comme on ne peut prévoir à court terme l'entrée en vigueur d'un traité comportant des mesures de ce genre, il nous paraît utile d'en proposer quelques-unes que les Etats pourraient adopter volontairement. A ce sujet, nous tenons à rappeler une fois de plus les propositions du Royaume-Uni et de la République fédérale d'Allemagne, qui concernent surtout les problèmes de vérification et peuvent aussi être considérées, d'une certaine manière, comme indiquant des mesures volontaires propres à accroître la confiance.

Etant donné les liens étroits qui existent entre les armes chimiques et l'industrie qui fabrique toute la gamme des produits chimiques dont l'humanité a besoin, il importe, dans l'examen de la question de ces armes, de tenir compte des intérêts de l'industrie chimique et de la collaboration directe qu'elle peut apporter.

(II. de Laiglesia, Espagne)

Dans l'aide-mémoire du Président, annexé au rapport du Groupe spécial, il est indiqué qu'on pourrait notamment envisager, avant l'entrée en vigueur d'une convention, la déclaration des stocks et des unités de production, ainsi que la visite, sur invitation, des fabriques d'armes chimiques.

Incontestablement, il serait extrêmement important que les pays qui le peuvent adoptent des mesures dans ce sens, car une connaissance aussi exacte que possible de la capacité offensive que représentent ces armes de destruction massive réduirait l'intérêt que leur portent les pays qui, faute de cette connaissance, craignent de se trouver en état d'infériorité dans ce domaine.

Toutefois, nous pensons que les déclarations et visites visées ci-dessus ne doivent pas se limiter au secteur purement militaire, mais que ces mesures doivent s'étendre aux installations de caractère civil, étant donné les liens étroits qui peuvent exister entre celles-ci et la production destinée à des fins militaires.

Nous pensons donc qu'il serait très important de favoriser des échanges d'informations qui, sans compromettre le droit des fabricants à protéger leurs secrets industriels, permettraient de mieux connaître la possibilité qu'ils ont de produire des armes chimiques. A cet effet, nous proposons que soient organisés des congrès internationaux, auxquels participeraient les entreprises du secteur chimique qui, selon leurs possibilités et leurs désirs, échangeraient des informations sur les différents aspects de la mise au point, de la fabrication, de la destruction et de la transformation des armes chimiques de toutes catégories.

Il est probable que les divers participants à des colloques de ce genre réagiraient de manière très différente selon les exigences de sécurité ou les intérêts économiques de leurs pays. Cependant, nous pensons que, mieux la communauté internationale sera renseignée sur cette catégorie d'armes, moins grands seront les risques de voir se généraliser leur fabrication, car, étant donné leur utilité purement tactique, elles ont une valeur dissuasive limitée et du fait des difficultés que présente leur emploi, elles ont une valeur militaire inférieure à celle des autres armes classiques. C'est ce qui explique qu'après la première guerre mondiale, elles ont été relativement peu utilisées.

Je voudrais maintenant parler d'un autre aspect des mesures propres à accroître la confiance, à savoir les précautions que prennent les pays pour se protéger contre d'éventuelles attaques aux armes chimiques. Ici aussi, nous jugeons utiles des réunions internationales qui permettraient des échanges d'informations sur la protection contre les gaz asphyxiants et toxiques, tant dans le domaine des forces armées qu'en ce qui concerne les populations civiles. Il est évident que tout ce qui tend à réduire l'efficacité des armes chimiques contribuera à en rendre vaine la possession.

Je voudrais aussi souligner l'importance du rapport commun américano-soviétique concernant l'état des négociations sur l'interdiction des armes chimiques, qui a été distribué au Comité sous la cote CD/112, le 7 juillet 1980. On y rappelle qu'il conviendrait de créer un comité consultatif pour la vérification du respect d'une éventuelle convention.

Au vu de ce qui a été convenu dans la résolution 55/144 C susmentionnée, il semblerait souhaitable que les pays membres acceptent, à titre volontaire, de s'en remettre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies du soin de mener des enquêtes propres à clarifier les situations ambiguës créées par certaines informations sur l'emploi, les stocks et la fabrication d'armes chimiques. Nous pensons que tout ce qui peut contribuer à mieux renseigner chaque Etat sur

la capacité offensive des autres Etats en matière d'armes chimiques facilitera l'acceptation par la communauté internationale d'une convention sur l'interdiction totale de tout ce qui a trait à ces armes.

Les mesures propres à accroître la confiance sont relativement nouvelles dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements, bien qu'elles soient en fait antérieures à l'Acte final d'Helsinki car on peut considérer que les arrangements intervenus après la première guerre mondiale qui prévoyaient la démilitarisation de la Rhénanie s'inspiraient déjà de la même idée. Mais c'est précisément à Helsinki que ces mesures ont commencé à se développer et même si elles n'ont pas encore pris tout le développement souhaitable, nous pensons que leur avenir est prometteur. Nous insistons donc pour que l'on étudie leur application dans le domaine des armes chimiques, où elles nous semblent parfaitement convenir, étant donné les caractéristiques particulières de ces armes de destruction massive.

Nous croyons à l'utilité du caractère volontaire des mesures propres à accroître la confiance, en attendant la conclusion d'une convention en la matière car la nature nécessairement asymétrique de ces mesures implique des décisions unilatérales qui ne permettent pas une stricte réciprocité, bien que, logiquement, leur adoption par quelques pays puisse en amener d'autres à faire de même.

Nous pensons également que, par cette approche, on limite le risque d'escalade, grave question qui ne cesse de peser sur tout ce qui touche au désarmement et à la limitation des armements.

Nous devons aussi reconnaître que le problème des armes chimiques est très différent de celui que posent les autres armes classiques, et qu'en conséquence les caractéristiques d'éventuelles mesures propres à accroître la confiance dans ce domaine seront nécessairement différentes de celles qui concernent d'autres aspects du potentiel militaire des Etats.

Enfin, je voudrais soumettre à l'examen du Comité la demande de mon gouvernement de participer non seulement aux séances plénières, mais aussi aux réunions des organes qui négocient sur les questions figurant à l'ordre du jour, conformément, bien entendu, aux possibilités que le règlement ouvre aux pays non membres.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Je remercie M. l'Ambassadeur de Laiglesia de sa déclaration. Nous prenons note de ses suggestions, que nous examinerons conformément au règlement intérieur.

M. SARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous présenter les vives félicitations et les vœux de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence pour le mois de mars, et à vous assurer de notre pleine coopération dans l'acquittement de vos lourdes responsabilités. D'autre part, je voudrais témoigner de notre profonde admiration à S.E. l'Ambassadeur de France, M. de la Gorce, qui a si habilement présidé nos travaux en février. Sans sa précieuse contribution, le Comité n'aurait peut-être pas pu s'attaquer si tôt aux travaux de fond de la session de printemps.

Ma délégation s'associe pleinement à la recommandation de M. l'Ambassadeur de Yougoslavie. Nous continuons de penser qu'un groupe de travail spécial serait le meilleur mécanisme pour la conduite de négociations de fond sur le désarmement nucléaire. Cependant, à moins que les Etats qui s'opposent à cette recommandation ne changent pas d'attitude, nous estimons que le Comité doit s'attaquer à l'examen de fond de questions concrètes dans le cadre de séances officieuses.

(M. Saran, Inde)

Je voudrais par ailleurs dire quelques mots au sujet des observations de M. l'Ambassadeur de l'Union soviétique concernant la proposition de la délégation indienne d'entreprendre des discussions de fond en s'attachant essentiellement à certaines des questions soulevées dans l'Etude d'ensemble sur les armes nucléaires, qui a été rédigée par un groupe d'experts. En faisant cette recommandation, nous ne voulions nullement dire que nos discussions devraient plus ou moins se limiter au cadre fourni par l'Etude. Si nous nous sommes spécifiquement référés aux chapitres 5 et 6 et aux conclusions de l'Etude, c'est afin que notre débat de fond soit en quelque sorte focalisé et structuré; sinon, nous ne ferions que nous engager dans un débat redondant et général. Nous avons donné notre appui aux propositions faites par le Brésil et le Venezuela; la documentation mise à la disposition du Comité pourrait constituer une base pour nos discussions futures. D'autre part, il va sans dire que toute délégation pourrait se référer à d'autres questions si elle le jugeait utile aux fins de la discussion.

M. ALTAF (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, nous vous adressons tous nos compliments pour votre accession à la présidence. Nous sommes persuadés que le Comité tirera le plus grand bien de votre présence à sa tête, de même qu'il n'a eu qu'à se féliciter de l'action de votre très distingué prédécesseur, l'Ambassadeur de France, auquel nous présentons aussi nos compliments, avec nos remerciements.

Ma délégation partage l'opinion du distingué ambassadeur de la Yougoslavie selon laquelle nous devrions poursuivre les travaux en vue de l'établissement des deux groupes de travail spéciaux sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour. Nous estimons également qu'il pourrait être utile d'envisager l'étude des chapitres 5 et 6 du Rapport du Secrétaire général; toutefois, il existe de nombreux autres documents et répertoires qui pourraient être aussi utiles. Ma délégation partage aussi l'opinion du distingué ambassadeur de l'URSS, selon laquelle nous ne devrions pas nous limiter au cadre tracé par un seul document, et je suis heureux que le distingué représentant de l'Inde ait déclaré partager aussi cette opinion. M. l'Ambassadeur de l'URSS a mentionné d'autres documents, par exemple le document de travail du Groupe des 21, CD/116, qui contient d'importantes propositions et mérite de retenir de nouveau l'attention. Nous devrions aussi nous occuper de la préparation des négociations sur la question de fond des groupes de travail spéciaux sur les points 1 et 2. Il pourrait être utile d'exprimer nos vues sur les tâches spécifiques de ces deux groupes de travail proposés. A notre avis, cela permettrait de faire progresser le travail confié au Comité, compte tenu particulièrement de la brièveté du temps dont nous disposons, puisque nous devons faire rapport sur l'avancement de nos négociations à la deuxième session spéciale consacrée au désarmement.

M. de QUEIROZ DUARTE (Brésil) (traduit de l'anglais) : Ma délégation tient à faire savoir qu'elle appuie les propositions du distingué représentant de la Yougoslavie. A notre avis, la situation est plus que mûre pour que le Comité prenne des décisions lui permettant d'organiser des négociations véritables et concrètes sur la cessation de la course aux armements nucléaires et sur le désarmement nucléaire. A notre avis, la discussion des questions de fond dans le cadre de réunions officielles du Comité devrait commencer immédiatement et se concentrer sur les chapitres 5 et 6 et les conclusions du Rapport d'ensemble du Secrétaire général

(ii. de Queiroz Duarte, Brésil)

sur les armes nucléaires, ainsi que sur les propositions présentées depuis la création du Comité du désarmement, et dont le secrétariat doit établir la récapitulation, ainsi que sur les autres documents pertinents présentés aux Nations Unies, que l'on pourrait incorporer dans le répertoire dans une seconde étape. Certes, il peut y avoir d'autres façons rationnelles de présenter la documentation de fond pour les séances officielles, mais l'important est que le Comité réussisse à établir un véritable dialogue en vue de la création d'un groupe de travail sur le point 2, comme l'a proposé le Groupe des 21.

Le PRESIDENT (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : J'avais l'intention de suggérer la tenue d'une brève réunion officielle pour examiner certaines questions. Malheureusement, faute de temps, je suis obligé de porter cette discussion au programme de notre prochaine réunion officielle de lundi, afin que nous puissions mettre ces questions au point à notre prochaine séance plénière.

La prochaine séance plénière du Comité se tiendra mardi 10 mars 1981, à 10 h 30.

La séance est levée à 13 heures.